

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 Novembre 2007
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 2

SEANCE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2007

OBJET :

PARC IMMOBILIER ACTIPARC –
Bilan de l'activité de l'année 2006 -

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES,
MM. FROMONT, BERNIGAUD, MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-LOUIS,
WITTMANN, Adjoint ;
Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme BRENDEL, MM. COURTIEUX, DEBAT, DORE,
FEILLENS, FONTAINE, LACROIX, LE MAOUT, Mme NOLL-FONTENILLE,
MM. PERRIOD, PRITZY, RODET (à partir de la question n°20 c), Mmes SAINT-ANDRE,
TOWNSEND-GIRARD, ZILLER

Excusés : M. BERTRAND (M. BRETON), M. LEPELTIER (M. PERRIOD),
Mme LAUGEL (M. MOREL-LAB), M CAILLAT (M. FEILLENS), Mme CHAMPEL
M. FONTAINE), Mme CLAME (Mme NOLL-FONTENILLE), Mme DOMINJON-STENGER
(M. LACROIX), Mme DUTHU (Mme SAINT ANDRE), Mme MAYER
(M. BRAYARD), M. MAZUY (Mme GUILLERMIN), M. MORNET (Mme BRENDEL),
M. PARAMELLE (M. PRITZY), Mme PERRET (Mme MOREL), Mme PONS LAMOTTE
(Mme WITTMANN), M. RODET jusqu'à la question n°20 b (M. DEBAT),

Absentes : Mmes MOTTA, VEILLEROT

Secrétaire de séance : Mme BOZON

Rapporteur : M LE MAOUT

Acte reçu le
Par la préfecture de l'Ain
Notifié ou publié conformément à la
réglementation le
Pour le Maire,
et par délégation

EXPOSE

Il est rappelé à l'assemblée que, dans le cadre des dispositions des articles L 1521-1 à L 1525-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être rendu compte au Conseil Municipal du bilan d'activités des opérations réalisées au titre de conventions conclues entre les Collectivités Territoriales et les Sociétés d'Economie Mixte Locales, en matière d'acquisitions foncières, d'exécution de travaux et de constructions d'ouvrages et de bâtiments de toute nature.

Il est donc donné connaissance à l'assemblée du compte rendu annuel 2006 du parc immobilier Actiparc, dont la construction et la gestion avaient été confiées à la SAEM PROMOBOURG, par délibération du 20 décembre 1993.

Ce compte rendu comprend :

- une présentation de l'opération dans ses aspects administratifs (rappel des différents actes administratifs liant la SAEM PROMOBOURG à la Ville de BOURG-en-BRESSE) et techniques (caractéristiques du bâtiment, surface, etc...) et faisant apparaître les différents mouvements d'occupants ;
- un descriptif des travaux réalisés dont les principaux sont l'intervention de l'entreprise CONVERT suite à des problèmes de climatisation, avec notamment le remplacement d'un compresseur et la réparation de volets roulants dans les locaux de SED Ingénierie ;
- la situation financière avec le bilan comptable au 31 décembre 2006 faisant apparaître une perte d'exploitation de 11 161,57 € HT, en baisse de 35 % par rapport à 2005 (17 249,05 € HT).

L'assemblée est informée des dispositions de ce compte rendu annuel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU les articles L 1521-1 à L 1525-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les avis émis par la Commission Commerce-Artisanat-Tourisme-Economie locale et la Commission Finances, dans leurs réunions respectives des 7 et 8 novembre 2007 ;

PREND ACTE du compte rendu annuel de la gestion du parc immobilier Actiparc par la SAEM PROMOBOURG, pour l'année 2006, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération, et de la perte d'exploitation de 11 161,57 € HT enregistrée en 2006.

INDIQUE que, conformément aux dispositions du contrat de concession, la Ville de Bourg-en-Bresse doit verser à la SAEM PROMOBOURG la somme de 11 161,57 €, correspondant à la participation de la Ville au titre de l'exercice 2006.

PRECISE que le financement est assuré sur l'exercice 2007, chapitre 67 "charges exceptionnelles", article 6718 "autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion".
